



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 05 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 29 novembre 2022

Nombre de membres du Conseil municipal : 59      Nombre de présents participant au vote : 53  
Nombre de membres en exercice : 59      Nombre de procurations : 5

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET
Madame Christine MARTIN	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Bruno DAVID
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Catherine HERVIEU
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Stéphanie MODDE
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Marien LOVICHI	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Kildine BATAILLE	Madame Nora EL MESDADI	Madame Elizabeth REVEL
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Christophe AVENA	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	

### **Membres absents :**

Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE

## **OBJET : FINANCES**

### **Caisse de Crédit Municipal de Dijon - Rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de l'établissement - Compte financier 2021 et budget 2022 - Information du conseil municipal**

Conformément aux dispositions des articles L.2121-29 du code général des collectivités territoriales et L.514-2 du code monétaire et financier, « *le budget annuel de la Caisse de Crédit Municipal ainsi que les budgets supplémentaires et le compte financier (...) sont transmis pour information au conseil municipal de la commune siège de la caisse* » et « *un rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la Caisse de Crédit Municipal est présenté par le Maire devant le conseil municipal* ».

Monsieur le Directeur Général de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon m'a, dans ce cadre, fait parvenir les éléments d'information qu'il m'appartient donc de vous présenter.

#### **1- Principaux faits marquants de l'exercice**

L'exercice 2021 a été principalement marqué par la crise sanitaire liée au COVID. Le Crédit municipal de Dijon, en tant que service public d'aide sociale, est demeuré ouvert au public sans interruption avec des protocoles d'accueil adaptés.

La crise sanitaire a pesé sur l'activité de l'établissement. Malgré une nette reprise à partir de mai 2021, le volume d'engagement est demeuré en-deçà de celui de l'exercice 2019 (- 2%). L'encours moyen sur la période est en baisse de - 8 % par rapport à 2020 et - 12 % par rapport à 2019. Ce repli de l'activité, dans un contexte de baisse des taux, explique en partie la baisse du produit net bancaire (PNB).

La crise sanitaire étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels 2021, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir. La gouvernance n'a pas connaissance d'incertitude significative remettant en cause le principe de continuité d'exploitation.

#### **2- Comptes de l'établissement au 31 décembre 2021**

Les comptes annuels au 31 décembre 2021 ont été audités par le Commissaire aux Comptes, et ont été certifiés réguliers, sincères et donnant une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et patrimoniale de l'établissement.

##### **2.1 Concernant le compte de résultat au 31 décembre 2021 :**

Au 31 décembre 2021, le PNB qui s'établit à 391 k€ est en baisse de - 20 % comparativement à celui de fin décembre 2020. Néanmoins, cette baisse intègre une écriture de régularisation d'une opération comptabilisée à tort en 2015 pour un montant de 51 k€, limitant le recul réel à - 10 %, en ligne avec la baisse d'activité.

Dans un contexte de baisse des taux et de diminution des besoins exprimés par les autres Caisses de Crédit municipal, le PNB lié à l'activité de refinancement des crédits municipaux est en recul de - 69 k€. En revanche, les produits de placement de la trésorerie disponible sont en progression de + 14 k€ en dépit du contexte de taux défavorable.

Les charges générales d'exploitation continuent de reculer (- 50 k€) sous l'effet notamment d'un départ en retraite non remplacé.

Après comptabilisation des amortissements, le résultat brut d'exploitation (RBE) est de - 481 k€, soit une détérioration de 50 k€, correspondant à la régularisation ci-dessus expliquée.

Après comptabilisation du coût du risque de crédit, des provisions exceptionnelles, et de la reprise de provision pour risque bancaire, le résultat net (RN) est excédentaire de + 37 k€ au 31 décembre 2021.

## **2.2. Concernant le bilan bancaire au 31 décembre 2021 :**

Au 31 décembre 2021, les fonds propres s'élèvent à 18 M€ et permettent de couvrir :

- l'actif immobilisé (0,7 M€),
- les opérations avec la clientèle (2,9 M€ correspondant à l'encours de prêts sur gages et de prêts aux autres Caisses de Crédit municipal)

Les risques et charges identifiés sont provisionnés à hauteur de 0,9 M€ (dont 0,5 M€ de provisions pour charges de personnel, et 0,4 M€ de fonds de risques bancaires généraux).

Le niveau de trésorerie au 31 décembre 2021 atteint ainsi + 15 M€, permettant de couvrir notamment les dettes d'exploitation (94 k€), et les salaires provisionnés des agents en reclassement.

Le ratio européen de solvabilité du Crédit municipal de Dijon s'établit à 81,85 % au 31 décembre 2021.

## **3- Budget primitif 2022**

Le budget primitif pour l'année 2022 a été adopté par le Conseil d'orientation et de surveillance (COS) du Crédit municipal de Dijon le 15 décembre 2021.

Le budget primitif pour l'année 2022 intégrait notamment, en produits et en dépenses, la mise en œuvre des actions suivantes :

- la mise en place d'un prêt d'urgence sociale à taux réduit,
- l'obtention de l'extension d'agrément pour les prêts aux établissements publics locaux et aux associations sociales et culturelles,
- la diversification des objets pris en gage (bouteilles de vins, véhicules anciens...)
- le développement de la notoriété du prêt sur gage,
- l'optimisation de la gestion de la trésorerie,
- les mesures d'abaissement du point mort de l'établissement,
- le lancement du changement de système d'information,
- la réorganisation de l'accueil physique des clients dans l'agence.

Ainsi préparé, le budget primitif pour 2022 se présente comme suit :

### **3.1 Concernant les crédits votés en section d'exploitation**

Pour les recettes, les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Produits sur opérations de prêts : 500 k€, dont 360 k€ d'intérêts perçus au titre des prêts sur gages, 75 k€ d'intérêts perçus au titre des prêts aux établissements publics et 65 k€ de frais de dossiers et droit d'adjudication.
- Récupération de charges : 27 k€
- Produits accessoires : 3 k€
- Produits financiers (dans le cadre de la gestion optimisée de la trésorerie) : 82 k€
- Reprises sur amortissements et provisions : 520 k€ (dont 430 k€ de reprises sur provisions exceptionnelles)
- Profits exceptionnels : 32 k€

Soit un total des recettes de la section exploitation de 1,164 k€ en 2022 (pour un montant BP+BS 2021 de 1,422 k€).

Concernant les dépenses, les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Achats : 3 k€

- Frais de personnel : 467 k€ (dont 83 k€ de formation, out placement et Centre de Gestion, et 380 k€ de rémunération du personnel CMD, toutes charges incluses)
- Impôts et taxes : 46 k€
- Travaux et services extérieurs : 217 k€
- Transports et déplacements : 4 k€
- Opérations à caractère social (dégagements gratuits) : 6 k€
- Frais de gestion générale : 58 k€ (dont 13 k€ de télécommunications et 29 k€ de frais de publicité et communication)
- Frais financiers : 3 k€
- Dotations aux amortissements et provisions : 233 k€ (dont 133 k€ de dotations aux amortissements)
- Pertes : 35 k€ (dont 5 k€ de pertes exceptionnelles)

Soit un total de dépenses de la section exploitation de 1,062 k€ en 2022 (pour un montant BP+BS 2021 de 1,226 k€)

Les recettes et les dépenses de la section d'exploitation du budget primitif 2022 sont équilibrées après inscription de 101 k€ d'excédent à capitaliser.

### **3.2 Concernant les crédits votés en section dotation**

Concernant les recettes, celles-ci se décomposent de la façon suivante :

- Variation des excédents capitalisés et bonis prescrits : 109 k€
- Variation des provisions : 30 k€
- Variation des autres prêteurs : 316 k€
- Variation des actifs immobilisés : 249 k€

Soit un total de recettes de 704 k€

Concernant les dépenses, celles-ci se décomposent de la façon suivante :

- Variation du fonds de provisions : 430 k€
- Variation des actifs immobilisés : 273 k€

Soit un total de dépenses de 703 k€

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- de **prendre acte** de la communication relative au compte financier 2021 et au budget 2022 ainsi qu'au rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la Caisse de Crédit municipal de Dijon.

SCRUTIN	POUR : 58	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

La secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Maire,  
Monsieur REBSAMEN